



DEL 2024.04.10/40

DELIBÉRATIONS N°40

CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AVRIL 2024

Le **mercredi 10 avril 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

**BAUX ET
CONVENTIONS**

Objet :

**Location des salles
accessibles au public**

Convocation :

Date: 04/04/2024

Affichage: 04/04/2024

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 22

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 30

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Michèle SKRIPNIKOFF, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, André MARTIN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Claire BARNÉOUD, Christian JULLIEN, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christophe OSTI, Stéphane SIMOND, Christian FERRUS, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Yoann LAGIER
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Maud GADÉ donnant pouvoir à Michèle SKRIPNIKOFF
Lou AFRICAIN donnant pouvoir à Maryse XAUSA-FRANÇOIS
Aurore MARCHAND donnant pouvoir à Francine DAERDEN
Gabriel LÉON donnant pouvoir à Aurélie POYAU

Absents excusés :

Jean-Marc CHIAPPONI, Corinne ASCHETTINO, Corinne FAURE-BRAC, Renaud PONS, Maud GADÉ, Lou AFRICAIN, Aurore MARCHAND, Gabriel LÉON

Absents :

Catherine VALDENNAIRE, Sandrine CORDIER, Max DUEZ

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240410-2024_04_40-DE

Reçu le 15/04/2024
Publié le 15/04/2024

Rapporteur : Éric PEYTHIEU

- VU** l'article L.2144-3 du Code Général des Collectivités territoriales ;
- VU** la délibération n°056 du 27 mars 2013, portant sur les conditions de mise à disposition des salles communales ;
- VU** la loi n° 77-680 du 30 juin 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement Européen ;
- VU** la décision DEC 2023.04.11/061 qui fixe le barème tarifaire de location des salles communales accessibles au public ;
- CONSIDERANT** la nécessité de conduire des travaux d'entretien et de remise aux normes électrique sur une partie de ces salles, afin d'en garantir la sécurité d'usage au public ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Finances & Affaires générales », réunie le 08.04.2024 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De restreindre temporairement l'accès au public de salles communales nécessitant la réalisation de travaux d'entretien et de maintenance ;
- D'établir la liste des salles disponibles comme suit :

Salle Vauban (23 av. de la République)
Salle des associations (23 av. de la République)
Cure de Saint-Blaise
Salle polyvalente Oronce Fine
Salle évolution des Artillauds
Salle des fêtes du Prorel
Salle bleue du Prorel
Salle bridge du Prorel
Salle Antlia du Prorel
Salle Apodis du Prorel
Salle Atelier du Prorel
Salle du vieux Colombier dévolue uniquement au protocole et ateliers du patrimoine

AR Prefecture

005-210500237-20240410-2024_04_40-DE

Reçu le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

BAUX ET CONVENTIONS DEL 2024.04.10/40

PUBLIÉE LE : **15 AVR. 2024**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

